

Attestation de réussite intermédiaire : ce qu'il faut savoir.

La certification intermédiaire est

DEPUIS LE DECRET DU 22 OCTOBRE 2020

Elle est remplacée par une **Attestation de réussite intermédiaire**, qui sera obtenue par un calcul automatique de moyennes dans

Calcul des moyennes et coefficients

Pour tous les élèves d'établissements publics et privés sous contrat ayant obtenu en fin de première Bac pro une moyenne calculée à partir des trois éléments inscrits au LSL :

Moyenne annuelle des notes d'enseignement général ou professionnel, excepté l'enseignement professionnel de la spécialité de baccalauréat préparée par l'élève.
= coefficient 1

+

Moyenne annuelle attribuée pour l'enseignement professionnel de spécialité préparée, portée sur le livret
= coefficient 4

+

Note annuelle obtenue au titre de la réalisation du chef d'œuvre (note issue d'une concertation de l'équipe pédagogique en charge du Chef d'œuvre) portée au LSL
= coefficient 1

= si moyenne égale à 10/20, l'élève reçoit son Attestation

= si moyenne égale à 9/20, délibération et avis du conseil de classe restreint à l'équipe pédagogique et éducative.

En tête du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	ACADEMIE de ... LOGO académique
ANNEE SCOLAIRE /	
L'ATTESTATION DE REUSSITE INTERMEDIAIRE EN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	
SPECIALITE :	
Est délivrée à :	
l'élève : [identité de l'élève : nom, prénom, date de naissance]	
A, le	
Le recteur de l'Académie de	
Cachet de l'académie	
Prénom - Nom du recteur	
● Art. D. 337-59 du code de l'éducation. ● Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux conditions de délivrance de l'attestation intermédiaire en baccalauréat professionnel et à son modèle	